

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE TRÉBAS-LES-BAINS

81340

**Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le Mardi 12 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Trébas-les-Bains, sous la présidence de Mme Christine FARSSAC Maire de Trébas-les-Bains.

**Étaient présents :** Mme Christine FARSSAC, M. Joël IMBERT, Mme Ghislaine RUGEN, Mme Patricia BOUSQUET, M. Michel CASTANHEIRA, M. Albert FABRE, M. Benjamin MARIETTA, M. Rémy MARTY, M. Gérard PAULHE.

**Étaient absents :** M. Charly ESPITALIER

**Secrétaire de séance :** Mme Pauline FARSSAC

<u>Date de la convocation :</u>	06/07/2022	<u>Nombre d'élus :</u>	10	<u>Présents :</u>	9
<u>Date d'affichage :</u>	06/07/2022	<u>En exercice :</u>	10	<u>Votants :</u>	9

**Ordre du jour :**

**Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux du 23 mars 2022, du 18 avril 2022, du 25 mai 2022 et du 22 juin 2022**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal si des remarques sont à apporter concernant les comptes rendus des conseils municipaux du 23 mars 2022, 18 avril 2022, 25 mai 2022 et du 22 juin 2022.

Les membres du Conseil Municipal précisent qu'il est nécessaire de compléter le compte rendu du 25 mai 2022 car il est incomplet.

Le conseil approuve les comptes rendus des Conseils Municipaux du 23 mars 2022, 18 avril 2022 et 22 juin 2022 à l'unanimité.

Le Conseil décide de ne pas approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2022, il doit être complété, il sera présenté au prochain Conseil Municipal.

Mme le Maire procède au vote. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Pour : 9                                      Contre : 0                                      Abstention : 0

**Décision modificative Budget assainissement : Transfert du compte 65**

Lors de l'établissement du budget principal, la somme de 10 000€ avait été imputée à l'article 651 par erreur. Il est donc nécessaire de transférer cette somme à l'article 657.

Le conseil approuve la décision modificative à l'unanimité.

Pour : 9                                      Contre : 0                                      Abstention : 0

**Délibération de la taxe d'assainissement année 2023**

Actuellement la taxe d'assainissement est de 0.90 €/m<sup>3</sup> Cette taxe est la seule recette du budget assainissement.

Ce budget n'étant pas équilibré il sera nécessaire d'augmenter le tarif. Une taxe de 1.20€/m<sup>3</sup> permettrait d'être éligible à certaines aides. Ce tarif sera mis en application à partir de 2023.

Une augmentation progressive de la taxe sera nécessaire avant la prise de compétence par la Communauté des Communes à compter de 2026.

Le conseil approuve à l'unanimité l'augmentation de la taxe d'assainissement à 1.20€/m<sup>3</sup>.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

### **Délibération création poste de Nathalie SALVATICO**

Il est nécessaire de créer par obligation légale, un poste d'adjoint administratif catégorie C échelon 1 pour Madame SALVATICO. Le poste précédent restera vacant.

Le conseil approuve la création du poste à l'unanimité.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

### **Bail ESTOURNET**

À la suite du transfert de propriété du parc de loisirs, l'Oasis, de M. Alexis BARDON à M.Christophe ESTOURNET, un nouveau bail sera établi dès que M. BARDON aura transmis les pièces nécessaires.

### **Création de la page Facebook de la Mairie**

Mme Patricia BOUSQUET et M. Charly ESPITALIER sont chargés de créer la page facebook de la mairie et de l'alimenter.

### **Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde**

Le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour courant juin 2022.

### **Caméra de surveillance devant l'Agence Postale**

À la suite d'une suggestion de la gendarmerie concernant l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur, le CM décide de refuser cette installation. Des devis pour la pose de barreaux aux fenêtres du rez-de-chaussée seront demandés.

### **Demande d'agrandissement de la terrasse, du restaurant La Source, pour l'été**

À la suite de la demande d'autorisation d'agrandissement de la terrasse du propriétaire de La Source, le Conseil Municipal acceptera cette demande après avis favorable du propriétaire voisin.

### **Marquage au sol pour stationnement au niveau de la place du tailleur**

Le Conseil Municipal décide de laisser la place telle qu'elle et de ne pas mettre à ce jour un marquage au sol.

### **Questions diverses**

- Poubelles : Certaines poubelles ne sont pas placées au bon endroit. Mme Patricia BOUSQUET et M. Albert FABRE vont élaborer un nouveau plan d'emplacement des poubelles du village, afin de l'étudier au prochain conseil municipal. En attendant leur proposition, les poubelles situées sous le porche vont être déplacées vers leur emplacement d'origine, rue St Blaise.
- Voirie : En raison d'un problème de visibilité au croisement de la route de Cadix et du Chemin des Carayrous, il sera demandé aux employés municipaux de débroussailler les abords de la voie
- 
- Subvention Associations 2021 : Certaines subventions, non versées en 2021, seront régularisées sur 2022
- 
- Emploi de Céline PATEY :

- Mme PATEY a informé la Commune de sa démission du poste d'agent d'entretien dans les locaux de la municipalité.
- Maison médicale : Concernant la demande de prêts, seulement une offre a été proposée à ce jour. Les besoins s'élèveraient approximativement à 300 000 €.
- Nouveau lotissement : Un promoteur serait intéressé pour reprendre l'opération du nouveau lotissement, incluant tous les frais déjà engagés (acquisition terrain, notaire, géomètre, etc...) Dans l'attente d'autres offres, le Conseil Municipal étudiera tous les avantages de cette opération.

**Madame Le Maire, lève la séance à 20h46**